**République Française**
**Département des Alpes-Maritimes**

# COMMUNE DE TOUDON

## Compte rendu de la séance du samedi 21 novembre 2026 – 11h00

L'an deux mil vingt-six, le samedi vingt-et-un novembre, à onze heures, le Conseil municipal de TOUDON, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du CGCT, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Madame Virginie LECLERC ESCALIER.

**En exercice : 11 membres**
**Présents : 07 membres**
**Votants : 10 suffrages exprimés**

**Date de convocation :** 14/11/2026

**Date d'affichage :** 14/11/2026

**Etaient présents :** Virginie LECLERC ESCALIER, Sylvain RIVET, Magali GHIGO CAGNOL, Patrick PERINET, Isabelle NAUDET, Stéphane ZAMUNER, Fanny RAYNARD.
**Absents :** Frédéric GIRAUD, Stéphanie FECHINO, Nicole LACOMBE, Thierry DERNAUCOURT.
**Pouvoirs :** Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Magali GHIGO CAGNOL, Stéphanie FECHINO donne pouvoir à Sylvain RIVET, Nicole LACOMBE donne pourvoir à Virginie LECLERC ESCALIER.
**Secrétaire de séance :** Magali GHIGO CAGNOL est nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### L'ordre du jour était :

**CONSEIL MUNICIPAL :**

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2026 ;
2- PRISE D'ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) EN SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2026 ;
3- MODIFICATION DU PROGRAMME DE DOTATION CANTONALE D'AMÉNAGEMENT (D.C.A.) 2026 ;
4- DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES D'AZUR (C.C.A.A) ;
5- DONATION À TITRE GRATUIT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE TOUDON DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N° 386 À 390, LIEU-DIT « L'ACLAP » ;
6- CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS (A.N.T.S.) POUR ADHÉRER AU DISPOSITIF DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES DE L'ÉTAT CIVIL (C.O.M.E.D.E.C.) ET CARTES ;
7- CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) RELATIVE AU DISPOSITIF DE PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE (PVE) ;
8- CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC).

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

**********

***Ouverture de la séance à 11h00***

**- D20261101 :** APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2026

***Adopté à l'unanimité***

**- D20261102 :** PRISE D'ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) EN SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2026 ;

***Adopté à l'unanimité***

**- D20261103 :** MODIFICATION DU PROGRAMME DE DOTATION CANTONALE D'AMÉNAGEMENT (D.C.A.) 2026

***Adopté à l'unanimité***

**- D20261104 :** DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES D'AZUR (C.C.A.A)

***Adopté à l'unanimité***

**- D20261105 :** DONATION À TITRE GRATUIT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE TOUDON DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N° 386 À 390, LIEU-DIT « L'ACLAP »

***Adopté à l'unanimité***

**- D20261106 :** CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS (A.N.T.S.) POUR ADHÉRER AU DISPOSITIF DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES DE L'ÉTAT CIVIL (C.O.M.E.D.E.C.) ET CARTES

***Adopté à l'unanimité***

**- D20261107 :** CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) RELATIVE AU DISPOSITIF DE PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE (PVE)

***Adopté à l'unanimité***

**- D20261108 :** CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC)

***Adopté à l'unanimité***

**- INFORMATIONS MUNICIPALES :**

1. ***Demandes de subventions – Projet du lavoir à arcades restauration du patrimoine rural non protégé***

Par décision du Maire en date du 20 novembre 2026, deux demandes de subventions ont été effectuées concernant le projet de restauration du lavoir à arcades :

- Une demande auprès de la Région, au titre de la restauration du patrimoine rural non classé ;
- Une demande auprès du Département, au titre du patrimoine civil et religieux.

Concernant l'église, les travaux ne sont pas envisagés à ce stade en raison de la présence de fissures. La pose de témoins, côté route, est prévue afin de surveiller l'évolution. Une étude complémentaire devra être réalisée avant d'envisager d'éventuels travaux.

2. ***Renonciation à la prime « reconnaissance des attributions exercées par le maire au nom de l'État »***

L'État attribue au Maire une prime d'un montant de 554 €.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle renonce à percevoir cette prime.

3. ***Attribution de la consultation pour la taille des arbres le long des voiries***

À la suite de la consultation relative aux travaux de taille des arbres situés le long des voiries communales, le choix s'est porté sur un artisan local.

Son offre présente un devis particulièrement détaillé et répond aux attentes de la commune. Le choix de cette entreprise permet également de privilégier le savoir-faire et l'activité économique locale.

La commune procédera à la notification du marché à l'entreprise retenue ainsi qu'à l'information des entreprises non retenues.

4. ***Concours des illuminations et décorations de Noël***

Un concours des illuminations et décorations de Noël sera organisé avec les inscriptions qui débuteront le 30 novembre auprès du secrétariat de mairie.

Un panier garni sera offert au gagnant afin de récompenser la plus belle décoration.

5. ***Installation des illuminations de Noël***

L'installation des illuminations de Noël dans le village est prévue début décembre.

La commune a fait le choix d'acheter ses propres illuminations plutôt que de poursuivre le système de location.

L'installation sera réalisée avec la participation des conseillers municipaux et de l'agent technique, avec le prêt d'une nacelle.

Un sapin d'une hauteur de 3 mètres sera installé au village.

Par ailleurs, les conseillers municipaux ont acheté sur leurs deniers personnels des décorations solaires qui seront positionnées dans le village.

### *6. Téléthon*

L'association Mouv & Créa organisera une journée au profit du Téléthon le 5 décembre.

Plusieurs animations seront proposées au public :

- Des ateliers participatifs, avec une participation de 5 € par personne ;
- Une marche solidaire : 1 km parcouru = 1 € reversé ;
- Un spectacle ;
- Un concours de pétanque ;
- Une restauration sur place ouverte à tous.

La communication de l'événement sera également assurée par le Téléthon au niveau national.

Il est à souligner que la commune sera la seule du secteur de l'Estéron à proposer une manifestation dans le cadre de cette édition du Téléthon.

### *7. Repas des anciens*

Le traditionnel repas des anciens de Toudon aura lieu le vendredi 18 décembre à 12 h 00.

Cette année, la formule évolue par rapport aux années précédentes, où des colis étaient proposés.

Le repas sera pris en charge par la commune pour les habitants de Toudon inscrits sur les listes électorales et retraités.

Les inscriptions seront ouvertes du 24 novembre au 11 décembre auprès du secrétariat de mairie.

Les accompagnants qui ne remplissent pas les conditions pourront participer au repas moyennant une contribution de 23 €, à régler directement auprès du restaurateur.

Le repas sera préparé par le restaurateur du « Regain » de Revest-les-Roches, la commune mettra également leur salle polyvalente à disposition pour cette occasion.

### *8. Après-midi de Noël*

Un après-midi festif sera organisé le samedi 19 décembre.

Au programme :

- Projection d'un dessin animé ;
- Distribution des cadeaux aux enfants ;
- Chocolats et vin chauds ;
- Annonce des résultats du concours des illuminations et décorations.

À cette occasion, le gagnant du concours se verra remettre un panier garni.

***Séance levée à 11h50***

**********

*Affiché le 26/11/2026*